



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/477
S/19048
17 août 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Points 24, 31, 33, 38, 39, 42, 48, 63,
65, 70, 73, 83, 86, 104, 105, 131 et 140
de l'ordre du jour provisoire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES
POLITIQUE D'APARTEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU
CONFLIT ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE CONSACREE AU
DESARMEMENT
RELATION ENTRE LE DESARMEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE
LA SECURITE INTERNATIONALE
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE
CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET
DEVELOPPEMENT
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES
CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE
TRAFIC DES DROGUES
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

* A/42/150.

Lettre datée du 13 août 1987, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de documents publiés lors de la vingtième Réunion ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), tenue à Singapour, les 15 et 16 juin 1987, à savoir :

1. Communiqué commun de la vingtième Réunion ministérielle de l'ANASE, tenue les 15 et 16 juin 1987 (extraits, voir annexe I) ;
2. Déclaration commune des ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'ANASE sur les réfugiés indochinois, publiée à Singapour le 14 juin 1987 (voir texte intégral, annexe II) ;
3. Déclaration commune des ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'ANASE sur la situation en Afrique australe, publiée le 16 juin 1987 (texte intégral, voir annexe III).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et des documents susmentionnés comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 24, 31, 33, 38, 39, 42, 48, 63, 65, 70, 73, 83, 86, 104, 105, 131 et 140 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI

ANNEXE I

Extraits du communiqué commun de la vingtième Réunion ministérielle
de l'ANASE, tenue à Singapour les 15 et 16 juin 1987

Situation au Kampuchea

18. Les ministres des affaires étrangères ont examiné la situation au Kampuchea et se sont déclarés profondément préoccupés devant la poursuite de l'occupation illégale de ce pays par le Viet Nam. Ils ont exprimé à nouveau la conviction de l'ANASE que l'occupation militaire du Kampuchea par le Viet Nam constituait une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international consacrés dans la Charte des Nations Unies. L'occupation militaire du Kampuchea par le Viet Nam, qui en était à sa neuvième année, portait également atteinte aux principes de non-ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains et au droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination. L'invasion et l'occupation du Kampuchea par le Viet Nam continuait de faire peser une grave menace sur la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est et mettait en danger la paix et la sécurité internationales.

19. Les ministres des affaires étrangères voyaient avec inquiétude que le Viet Nam continuait à rechercher une solution militaire au Kampuchea. Ils ont déploré les attaques d'artillerie que les forces vietnamiennes avaient lancées contre des camps de réfugiés civils situés le long de la frontière thaïlando-kampuchéenne, et les incursions militaires menées par le Viet Nam qui constituaient une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande. Ils ont condamné l'occupation par le Viet Nam des hauteurs de Chong Sok, à l'intérieur de la Thaïlande, et demandé le retrait des troupes vietnamiennes du territoire thaïlandais. Les ministres des affaires étrangères ont également appuyé sans réserve les mesures prises par la Thaïlande dans l'exercice de son droit de légitime défense et réaffirmé leur solidarité avec le Gouvernement et le peuple thaïlandais.

20. Les ministres ont demandé à nouveau qu'intervienne au Kampuchea un règlement politique d'ensemble, fondé sur le retrait complet de toutes les forces étrangères, le rétablissement du pays dans son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, l'exercice par le peuple kampuchéen de son droit à l'autodétermination, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et la réalisation de la réconciliation nationale. Ils ont invité le Viet Nam à accepter l'existence d'un Kampuchea indépendant, neutre et non aligné.

21. Les ministres ont réaffirmé la validité de l'appel en faveur de l'indépendance du Kampuchea, lancé le 20 septembre 1983 par les ministres des affaires étrangères de l'ANASE, et renouvelé leur soutien à la proposition en huit points du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique (GCKD), en date du 17 mars 1986 (voir A/41/225-S/17927, annexe II), qui constituait un cadre de négociations constructif. Ils ont invité instamment le Viet Nam à revenir sur le refus qu'il avait opposé à la proposition susmentionnée et ont demandé à la communauté internationale de continuer d'appuyer cette proposition.

22. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur soutien au GCKD, présidé par Samdech Norodom Sihanouk. Ils ont jugé encourageants les succès militaires que les forces nationalistes de résistance avaient remportés sur les forces d'occupation vietnamiennes.
23. Les ministres ont vivement remercié la communauté internationale de son appui constant au GCKD. Le soutien massif dont avait bénéficié la résolution relative à la situation au Kampuchea, lors de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, montrait clairement que la communauté internationale désapprouvait le maintien par le Viet Nam de son occupation du Kampuchea. Les ministres des affaires étrangères ont également exprimé leur gratitude à S. E. M. Léopold Gratz, Président de la Conférence internationale sur le Kampuchea, pour ses efforts inlassables en vue de trouver une solution au problème kampuchéen. Ils ont reconnu les contributions importantes du Comité spécial de la Conférence et exprimé leurs sincères remerciements au Président de ce comité, S. E. M. Massamba Sarré (Sénégal), ainsi qu'à tous les membres du Comité pour l'action résolue qu'ils ont menée en faveur d'un règlement pacifique.
24. Les ministres des affaires étrangères ont témoigné leur gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts louables en faveur d'un règlement politique global du problème du Kampuchea qui soit conforme aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, ainsi qu'à son représentant spécial pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est, S. E. M. Raffaeudin Ahmed. Ils se sont à nouveau déclarés convaincus que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle important et constructif à jouer dans la recherche d'une solution politique du problème kampuchéen.
25. Les ministres ont passé en revue les initiatives diplomatiques prises par l'ANASE pour contribuer à un règlement politique global et durable du problème kampuchéen. Ils ont réaffirmé que l'ANASE était résolue à poursuivre ses efforts en vue d'une solution conforme aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à la situation au Kampuchea. A cet égard, ils ont exprimé leur satisfaction au Ministre indonésien des affaires étrangères, S. E. M. Mochtar Kusumaatmadja, pour le rôle utile qu'il avait joué en sa qualité d'interlocuteur du Viet Nam désigné par l'ANASE et pour ses démarches en vue d'explorer et d'élargir les possibilités d'un règlement du problème kampuchéen.
26. Les ministres des affaires étrangères étaient d'avis que la position du Viet Nam à l'égard du Kampuchea n'avait pas fondamentalement changé, même s'il avait tenté récemment de faire croire à un certain assouplissement. C'est ce qui ressortait du refus catégorique opposé par le Viet Nam à la proposition en huit points du GCKD. Ils ont déploré que le Viet Nam n'ait encore fait aucun effort véritable en vue du règlement politique demandé par la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ils espéraient que les nouveaux dirigeants du Viet Nam montreraient leur volonté de trouver une solution politique au problème kampuchéen.

27. Les ministres ont engagé la communauté internationale à ne pas oublier le triste sort du peuple kampuchéen, dans sa juste lutte contre l'agression vietnamienne. Ils ont invité tous les pays, y compris l'Union soviétique, à demander instamment au Viet Nam de régler le problème kampuchéen par des moyens pacifiques.

Réfugiés indochinois

28. Les ministres des affaires étrangères ont examiné la situation des réfugiés et ont exprimé leur vive préoccupation devant la détresse des personnes déplacées et des réfugiés kampuchéens qui avaient été déracinés en raison de la poursuite de l'occupation de leur pays par le Viet Nam. Les ministres ont déploré les bombardements et les tirs auxquels étaient soumis les camps civils à la frontière thaïlando-kampuchéenne. Ils ont rappelé en particulier le bombardement vietnamien sur le sol thaïlandais, le 31 mai 1987, du camp de réfugiés "Site 2", qui bénéficiait de l'assistance de l'Organisation des Nations Unies, au cours duquel sept Kampuchéens avaient été tués et plusieurs autres blessés. Ils ont condamné les incursions militaires du Viet Nam sur le territoire thaïlandais. Ces incidents ont fait des victimes non seulement parmi la population civile du Kampuchea mais également parmi les villageois thaïlandais qui vivent à proximité de la frontière.

29. Les ministres ont noté que, depuis l'invasion du Kampuchea en 1978, des centaines de milliers de réfugiés indochinois avaient fui leur pays et s'étaient temporairement réfugiés dans les pays membres de l'ANASE. Ils se sont déclarés gravement préoccupés par le ralentissement marqué du rythme de réinstallation dans des pays tiers tandis que l'afflux par mer de réfugiés et d'immigrants clandestins vietnamiens vers les pays de l'ANASE, notamment la Malaisie, la Thaïlande, les Philippines et l'Indonésie, se poursuivait de manière interrompue.

30. Les ministres des affaires étrangères sont convenus que le Viet Nam était responsable de cet exode constant de réfugiés et d'immigrants clandestins indochinois ainsi que de leurs souffrances et de leurs épreuves. Ils ont demandé au Viet Nam de mettre fin à l'exode de réfugiés et d'immigrants clandestins vers les pays voisins. Pour souligner leur profonde préoccupation devant la gravité du problème des réfugiés, les ministres des affaires étrangères ont publié un communiqué commun le 14 juin 1987.

31. Les ministres ont engagé la communauté internationale à continuer de fournir une aide aux réfugiés et aux personnes déplacées d'Indochine, notamment ceux qui vivaient le long de la frontière thaïlando-kampuchéenne, lesquels avaient le plus grand et le plus urgent besoin de cette aide internationale tandis que se poursuivait le conflit au Kampuchea. A leur avis, ces réfugiés et personnes déplacées devraient être finalement réinstallés dans des pays tiers ou rapatriés, à titre volontaire, dans leur pays d'origine. Tout en réaffirmant que les pays de l'ANASE continuaient d'adhérer aux principes humanitaires généralement acceptés, les ministres ont également réitéré qu'il ne fallait pas que les pays de l'ANASE subissent les séquelles du problème des réfugiés.

32. Les ministres ont remercié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'appui qu'il n'a cessé d'apporter et pour l'action humanitaire qu'il a menée pour alléger les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées d'Indochine. Ils ont également rendu hommage au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'assistance qu'il a fournie et les efforts incessants qu'il a déployés en vue de mettre en oeuvre le programme de réinstallation des réfugiés indochinois et pour contrôler l'entrée des réfugiés lao en Thaïlande. Ils ont également félicité le HCR d'avoir mis en place le programme d'organisation méthodique des départs à partir du Viet Nam, qui constituait l'un des mécanismes permettant de réinstaller les réfugiés dans des pays tiers. Ils ont également exprimé leur sincère gratitude à l'ancien représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies chargé de la coordination des programmes d'assistance humanitaire pour les Kampuchéens, M. Tatsuro Kunugi, pour les services exceptionnels qu'il avait rendus. Ils ont souhaité la bienvenue à son successeur, M. Shah A. M. S. Kibria, et l'ont assuré de leur coopération. Les ministres ont également réitéré leur profonde satisfaction de l'Opération de secours des Nations Unies dans la zone frontalière, pour la contribution appréciable qu'elle avait apportée, en coopération avec le Programme alimentaire mondial, le Bureau du HCR, le Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que d'autres organisations et organismes bénévoles intéressés, pour alléger les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées d'Indochine.

Drogues

41. Les ministres des affaires étrangères ont exprimé leur satisfaction de la coopération étroite qui existait entre les hauts responsables de l'ANASE dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, ainsi qu'entre les pays membres de cette organisation pour lutter contre les drogues illicites, et ont loué les efforts constants que déployaient les organisations non gouvernementales et les contributions qu'elles ne cessaient d'apporter pour venir à bout du problème que constituait l'abus des drogues. Les ministres se sont félicités de l'atelier qui s'était récemment tenu en vue de mettre en place au sein de l'ANASE un réseau de parents contre l'abus des drogues. Il fallait continuer d'encourager les parents à soutenir les efforts déployés par les gouvernements pour lutter contre l'abus des drogues chez les jeunes.

42. Les ministres ont rendu hommage au Secrétaire général de l'ONU et aux responsables des divers organismes des Nations Unies pour les efforts inlassables qu'ils avaient déployés pour venir à bout du problème des drogues. Les ministres ont noté avec satisfaction que les efforts faits par l'ANASE pour amener la communauté internationale à coopérer activement à la lutte contre la propagation de l'abus et du trafic des stupéfiants avaient porté leurs fruits. Conformément à la résolution 40/122 de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 1985, la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues se tiendra à Vienne du 17 au 26 juin 1987. L'ANASE a exprimé sa gratitude et ses remerciements, aux pays qui avaient appuyé la candidature de la Malaisie et de la Thaïlande à la présidence et vice-présidence de la Conférence, respectivement. A cette conférence, l'ANASE jouera un rôle de premier plan pour assurer que la communauté internationale mènera une lutte implacable contre la menace que représentent les drogues.

Questions économiques internationales

56. S'agissant de la situation économique internationale, les ministres des affaires étrangères ont noté la faiblesse de la croissance économique dans les pays développés et ses répercussions négatives sur les perspectives de croissance et de développement des pays en développement. Ils ont exprimé leur profonde inquiétude devant la prolifération des politiques, pressions et mesures protectionnistes dans les pays développés et la persistance du faible niveau des prix des produits de base; l'instabilité des taux de change; et l'absence de solutions globales au problème de la dette mondiale. Les ministres ont exprimé l'espoir que la communauté internationale s'attaquerait avec sérieux et sans retard à ces problèmes faisant obstacle à la croissance aussi bien des pays développés que des pays en développement, en vue de trouver des solutions propres à assurer une croissance économique mondiale soutenue.

57. Les ministres des affaires étrangères ont noté que, malgré le lancement réussi des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, les pays développés n'avaient pas respecté les engagements qu'ils avaient pris à Punta del Este concernant le maintien du statu quo et le démantèlement des mesures restrictives. Ils se sont inquiétés de ce que les pays avaient de plus en plus tendance à prendre des mesures unilatérales et bilatérales en dehors du GATT pour régler leurs problèmes et différends commerciaux, affaiblissant ainsi le rôle de cet organisme et intensifiant le risque de guerre commerciale. Les ministres ont souligné qu'il importait de maintenir et de renforcer le système de libre-échange mis en place au GATT. Ils ont invité tous les pays à appuyer activement le GATT et de renforcer les règles régissant le commerce international en coopérant aux négociations d'Uruguay.

58. Les ministres des affaires étrangères ont en outre demandé aux pays développés d'éliminer toutes les subventions agricoles et autres mesures qui faussaient le commerce des produits agricoles et de permettre l'application des principes de l'avantage comparatif.

59. Les ministres des affaires étrangères ont rappelé l'importance que revêtaient pour les pays en développement les recettes d'exportation des produits de base. Le niveau actuellement très bas des cours des produits de base a eu de graves répercussions sur les termes de l'échange pour les pays de l'ANASE et les autres pays en développement. Ils ont appelé de leurs vœux une action internationale concertée pour trouver une solution pratique à ce problème, afin de stabiliser le prix des produits de base à un niveau plus rémunérateur.

60. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés préoccupés par les répercussions négatives des fluctuations des taux de change sur l'expansion du commerce mondial et par les difficultés qu'elles créent pour les pays en développement, en particulier en ce qui concerne la planification du service de la dette, l'exécution de leurs obligations à ce titre, la gestion de la dette et les échanges commerciaux. Ils ont demandé à la communauté internationale de prendre des mesures pour assurer la stabilité des marchés monétaires.

61. Les ministres des affaires étrangères étaient préoccupés par le fait que la dette continuait d'être un problème pour de nombreux pays en développement. Ils ont regretté qu'on ne lui ait pas encore trouvé de solution globale. Outre qu'elle constitue un fardeau pour les pays en développement, la dette mettait en danger le système financier international et compromettait les perspectives de croissance aussi bien des pays développés que des pays en développement. Les ministres des affaires étrangères ont préconisé une action internationale pour remédier d'urgence à cette situation.

62. Les ministres des affaires étrangères ont noté que les pays développés avaient de plus en plus tendance à investir dans d'autres pays développés pour contourner les obstacles au commerce. Ils ont rappelé qu'il était indispensable d'augmenter les courants d'investissement des pays développés vers les pays en développement. Les ministres craignaient aussi que l'insuffisance des investissements n'ait pour effet de diminuer les transferts de technologie vers les pays en développement.

63. Les ministres des affaires étrangères ont réitéré leur appui à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui doit se tenir prochainement et qui offrira aux pays en développement et aux pays développés la possibilité d'examiner les problèmes qui font obstacle à la croissance, de travailler en liaison étroite pour trouver des solutions permettant de revitaliser l'économie mondiale et de créer un environnement plus propice à une croissance soutenue et au développement des pays en développement.

Commission de la coopération Sud-Sud

64. Les ministres des affaires étrangères ont jugé encourageant qu'un grand nombre de pays en développement aient appuyé la création de la Commission indépendante de l'hémisphère sud pour les questions de développement, sous la présidence de M. Julius Nyerere. Ils ont noté avec satisfaction que le Secrétariat de la Commission serait bientôt mis en place. Ils ont demandé à tous les pays de l'hémisphère sud d'appuyer les travaux de la Commission.

Désarmement

65. Bien que l'escalade de la course mondiale aux armements, en particulier dans le domaine nucléaire, demeure pour eux une source de vives préoccupations, les ministres des affaires étrangères ont noté avec intérêt quelques progrès encourageants dans les initiatives multilatérales et bilatérales visant à la limitation des armements et au désarmement, notamment dans les négociations bilatérales sur les missiles nucléaires de moyenne portée à Genève. Ils ont lancé un appel à tous les pays, en particulier aux grandes puissances, pour qu'ils fassent preuve de la volonté politique nécessaire et qu'ils engagent un dialogue et des négociations véritables en vue du démantèlement et de la destruction des armes nucléaires et chimiques. A cet égard, les grandes puissances devraient tenir compte des préoccupations de tous les Etats concernant la sécurité et pas seulement de leurs intérêts stratégiques mondiaux.

66. Les ministres des affaires étrangères ont jugé opportune la décision de convoquer la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, car les Membres de l'Organisation des Nations Unies, devant le danger aux conséquences incalculables que constitue la poursuite de la course aux armements et les risques d'une nouvelle accélération de la course aux armes nucléaires, ont le sentiment qu'il est urgent d'agir. Les ministres des affaires étrangères ont exprimé l'espoir que cette session aurait lieu en 1988 comme le prévoyait la résolution 41/60 G de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1986.

67. Les ministres des affaires étrangères attendaient avec intérêt la convocation de la Conférence internationale sur le désarmement et le développement qui devait avoir lieu à New York du 24 août au 11 septembre 1987. Ils ont formé le vœu que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, en particulier ceux qui étaient dotés des arsenaux militaires les plus importants et les Etats les plus développés, participent activement à la Conférence, afin d'assurer son succès, dans un effort sérieux visant à promouvoir le développement économique et social de tous les pays grâce à la mise en oeuvre de mesures de désarmement.

Asie occidentale

68. Les ministres des affaires étrangères ont considéré avec inquiétude la poursuite du conflit israélo-arabe. Ils ont renouvelé leur plein appui à la lutte légitime que mène le peuple palestinien pour exercer ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination, ainsi qu'au rétablissement de la souveraineté arabe sur les territoires occupés. Les ministres ont demandé que l'on redouble d'efforts pour trouver une solution juste, globale et durable à cette question par la voie de négociations. A cette fin, ils ont appuyé la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. S'agissant de la guerre entre l'Iran et l'Iraq, les ministres des affaires étrangères ont lancé un nouvel appel en faveur de la cessation des hostilités et d'un règlement juste et honorable du conflit.

Afghanistan

69. Les ministres des affaires étrangères ont reconnu que l'occupation de l'Afghanistan par des forces étrangères était un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale et restait une source importante d'instabilité internationale. Ils ont de nouveau demandé le retrait total des forces étrangères d'Afghanistan et le rétablissement du droit inaliénable du peuple afghan de décider librement de son destin. Ils se sont déclarés fermement convaincus qu'un Afghanistan souverain, indépendant et non aligné était un élément essentiel de la paix et de la stabilité régionales et mondiales. Ils ont aussi réitéré leur appui aux efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à un règlement politique global du problème.

ANNEXE II

Déclaration commune des ministres des affaires étrangères des
Etats membres de l'ANASE sur les réfugiés indochinois, publiée
à Singapour, le 14 juin 1987

1. Les ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'ANASE ont examiné le problème des réfugiés, personnes déplacées ou immigrants illégaux indochinois au début de la vingtième Réunion ministérielle de l'ANASE, tenue à Singapour, le 14 juin 1987.
2. Rappelant leurs déclarations sur la même question, faites à Bangkok, le 13 janvier 1979, et à Kuala Lumpur, le 16 août 1979, ainsi que les communiqués communs de chacune des réunions ministérielles de l'ANASE qui se sont tenues depuis lors, les ministres des affaires étrangères ont exprimé leur grave préoccupation et leur profonde inquiétude devant la persistance de l'afflux de ces personnes dans les pays membres de l'ANASE. Ils ont réitéré leur ferme conviction que cet afflux en provenance du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea continuerait à poser de graves problèmes d'ordre économique, social et politique, ainsi que des problèmes de sécurité dans les pays membres de l'ANASE, notamment en Thaïlande et en Malaisie, lesquelles ont eu à supporter l'essentiel du fardeau que représente le problème des réfugiés.
3. Les ministres des affaires étrangères ont rappelé l'accord conclu lors de la Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, tenue à Genève, en 1979, sous les auspices de l'ONU, par lequel il a été décidé que les pays membres de l'ANASE ne fourniraient qu'un refuge provisoire à ces personnes en attendant leur réinstallation dans des pays tiers ou leur retour dans leurs patries respectives. Les ministres des affaires étrangères ont exprimé leur préoccupation devant le fait que le sentiment de solidarité s'émeusse dans les pays d'asile, ce qui se traduit par un ralentissement de l'application des programmes de réinstallation et risque d'aggraver les conséquences du problème des réfugiés dans les pays membres de l'ANASE. Ils ont réaffirmé leur conviction que la réinstallation de ces personnes demeure la seule solution appropriée de ce problème. Les efforts devraient s'intensifier pour atteindre cet objectif. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé la position des Etats membres de l'ANASE, qui estiment que l'intégration locale dans leurs pays respectifs n'est pas une option viable.
4. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur conviction que la persistance du problème des réfugiés risque de susciter de graves difficultés dans les pays membres de l'ANASE et de compromettre gravement la stabilité de la région. Considérant que le problème continue de s'aggraver, les ministres ont en outre souligné qu'il fallait d'urgence redoubler d'efforts pour attaquer le problème à sa source et de le résoudre. A leur avis, le Viet Nam étant à l'origine du problème, il appartenait à ce pays de prendre les mesures nécessaires à cette fin, conformément aux principes humanitaires et dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la concorde dans la région. Ils ont en outre demandé au Viet Nam de renoncer au maintien des conditions qui sont à l'origine du problème des réfugiés, des personnes déplacées et des immigrants illégaux indochinois et qui contribuent à le perpétuer.

5. Les ministres des affaires étrangères ont vivement engagé le Viet Nam à prendre des mesures de nature à éliminer les causes pour lesquelles certains Vietnamiens décidaient de prendre la mer et de quitter leur pays, et de coopérer de bonne foi avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les pays d'asile afin d'assurer le succès du Programme d'organisation méthodique des départs. Ils ont demandé instamment au Gouvernement vietnamien d'accepter le rapatriement volontaire des personnes qui souhaitaient retourner au Viet Nam. De même, ils ont demandé au Gouvernement lao d'accepter le rapatriement volontaire des réfugiés laotiens qui souhaitent retourner dans leur pays.

6. Les ministres des affaires étrangères ont exprimé leurs remerciements au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour les efforts qu'il a déployés en vue de trouver une solution à ce problème, ainsi qu'aux pays tiers qui ont contribué à la réinstallation des réfugiés ou immigrants illégaux indochinois, notamment vietnamiens. Les ministres ont instamment demandé aux pays d'asile de ne pas limiter l'accès de leur territoire ni d'imposer des conditions qui rendraient plus difficile la réinstallation de ces personnes. Ils ont réaffirmé que les pays membres de l'ANASE étaient prêts à collaborer étroitement avec les pays d'asile et le Haut Commissariat pour les réfugiés en vue de trouver une solution durable à ce problème.

ANNEXE III

Déclaration commune des ministres des affaires étrangères des Etats
membres de l'ANASE sur la situation en Afrique australe, publiée à
Singapour, le 16 juin 1987

1. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés gravement préoccupés par la décision du régime raciste de Pretoria de proroger l'état d'urgence, de qui ne manquera pas d'aggraver la crise en Afrique du Sud. Ils ont énergiquement condamné cette décision.
2. Les ministres des affaires étrangères ont condamné une fois encore les politiques et pratiques répressives du régime raciste de Pretoria qui ont provoqué une intensification des affrontements et des tensions en Afrique du Sud et ont aggravé les souffrances de la majorité noire soumise au système inhumain de l'apartheid. Ils ont en outre condamné les élections organisées exclusivement pour la minorité blanche qui ont eu lieu en mai 1987, au mépris total et flagrant de l'opinion mondiale.
3. Les ministres des affaires étrangères demeurent convaincus que le système inhumain de l'apartheid est la cause du conflit qui sévit dans la région. Ils ont une fois encore demandé au régime raciste de Pretoria d'abolir le système d'apartheid, de lever immédiatement l'état d'urgence, de mettre fin aux mesures répressives et de libérer sans condition tous les prisonniers et détenus politiques. Ils sont fermement convaincus que l'application de sanctions globales obligatoires, conformément à la Charte des Nations Unies, contre le régime raciste de Pretoria s'impose d'urgence car c'est là un moyen efficace d'atteindre ces objectifs.
4. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur appui indéfectible au peuple sud-africain opprimé, dans sa lutte légitime contre le système d'apartheid et dans l'action qu'il mène pour établir une société non raciale et démocratique, fondée sur la volonté de la majorité. Ils ont renouvelé leur engagement solidaire aux côtés du peuple sud-africain et des Etats africains de première ligne.
5. Les ministres des affaires étrangères ont condamné une nouvelle fois le régime raciste de Pretoria qui continue à occuper illégalement la Namibie et à y imposer le régime d'apartheid. A cet égard, ils ont accueilli avec satisfaction les importantes décisions prises lors de la Conférence internationale de Vienne pour l'indépendance immédiate de la Namibie, de la quatorzième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de Namibie et de la réunion plénière extraordinaire du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, tenue en mai dernier, à Luanda, décisions qui exprimaient clairement la volonté absolue de la communauté internationale d'aboutir, aussi rapidement que possible, à l'indépendance véritable du peuple namibien dans une Namibie unie.
6. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur entière solidarité avec le peuple namibien dans la juste lutte qu'il mène sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), son seul représentant authentique. Ils ont demandé à la communauté internationale de continuer à faire pression sans relâche sur le régime raciste de Pretoria et de condamner sa politique d'agression et de déstabilisation à l'égard des Etats de première ligne et d'autres Etats africains.